



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1328C0136

Dossier OEC/CTC N°: 13 067

Maître d'ouvrage - raison sociale	SYVADEC
<i>Adresse</i>	5BIS, RUE FERACCI 20 250 CORTE
<i>CODE APE</i>	38 21 Z
<i>SIRET</i>	2 000 982 700 029
<i>Responsable Légal</i>	François TATTI
Opération	Organisation du 27ème Congrès AMORCE
Lieu de réalisation	Bastia
Date prévisionnelle de réalisation	Date prévisionnelle de début d'opération : 15 juillet 2013 Date prévisionnelle de fin d'opération : 18 octobre 2013
CPER 2007-2013	ProDEME (ADEME/CTC)
Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER	non
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle	non
Instructeurs :	
ADEME : NOEL Valérie	OEC/CTC : BACCI Marie
Gestionnaires :	
ADEME : Vanina BIANCARDINI	

ADEME		OEC / CTC	
Date de la demande	27/06/2013	Date de la demande	27/06/2013
Date de réception	31/07/2013	Date de réception de la demande	08/07/2013
Date d'accusé de réception	03/09/2013	Date AR du dossier complet	27/08/2013
Date comité de gestion		Date comité de gestion	

MAITRE D'OUVRAGE	
Type de maître d'ouvrage	Collectivité locale
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Récupération partielle de la TVA selon un coefficient modulateur sur cette opération
Financement	Autofinancement

CADRE DE L'OPERATION	
Secteur	Non concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS	
ADEME	La convention de partenariat établit au niveau national entre AMORCE et l'ADEME ne prévoit pas de financement pour l'organisation du congrès annuel des adhérents. Au niveau régional, pour des facilités de gestion, la CTC, financera l'opération à 100% sur le PRODEME.
CTC / OEC	Ce projet répond à la fiche 1 de la Convention PRODEME dont l'un des objectifs est l'accompagnement des maîtres d'ouvrages menant des opérations de communication sur le thème des énergies renouvelables. En effet cette manifestation AMORCE sera dédiée pour moitié aux sujets d'énergie.

ANNEXE TECHNIQUE

Contexte :	<p>Le SYVADEC est, depuis sa création en 2007, adhérent de l'association national AMORCE, réseau national de collectivités, d'associations et d'entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur.</p> <p>Fondée en 1987 avec une cinquantaine d'adhérents, elle en fédère aujourd'hui 723 dont 479 collectivités territoriales réparties sur l'ensemble de la France (regroupant plus de 55 millions d'habitants) et 244 professionnels adhérents.</p>
Lieu de réalisation :	Bastia
Description technique de l'opération :	<p>En 2013, le SYVADEC accueillera à Bastia, les 16, 17 et 18 Octobre prochain, le 27ème congrès de cette association qui devrait réunir 400 acteurs des secteurs de l'énergie et des déchets.</p> <p>Le Congrès :</p> <ul style="list-style-type: none">– 27è édition – du 16 au 18 octobre 2013 à Bastia– Thématiques Energie et Déchets (50% énergie - 50% déchets)– Invité d'honneur l'Italie– 3 jours, 2 plénières, 8 ateliers, des visites techniques– Participants : 400 participants et 50 accompagnants, participation de la Direction déléguée à l'Energie et de l'ADEME.– Public : Elus, hautes personnalités et professionnels des secteurs– Nouveauté 2013 : des forums et lancement du club des Insulaires <p>Les Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none">– Organiser un événement d'envergure nationale et internationale– Présenter et partager des retours d'expériences dans les secteurs des déchets et de l'énergie– Lancer le club des Insulaires et Ultras marins– Présenter les réalisations et la politique régionale <p>Lors de ce congrès, des innovations et des retours d'expériences seront présentés sur les deux secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none">– Sur la fiscalité : tarification incitative éolien, TEOM incitative...– Sur des process : cogénération, bois énergie ...– Sur le financement : REP, tarification du réseau froid– Maîtrise de l'énergie– Transition énergétique et optimisation du service...

Postes

Poste 1 - Transports

Poste 2 - Espace Congrès

Agents qualifiés SSIAP

Accueil

Location de matériel, décoration, PLV, aménagement

Poste 3 - Mallette du congressiste (sac et cadeau)

Poste 4 - Soirée de Gala

Traiteurs

Location et/ou chapiteau, matériels, décoration, aménagement des lieux, animation et lumières

Poste 5 - Frais accompagnement : relations presse, gestion des transports, conception et réalisation de l'Evènement

Echéancier prévisionnel de réalisation	Date prévisionnelle de début d'opération : 15 juillet 2013 Date prévisionnelle de fin d'opération : 18 octobre 2013
---	--

Indicateurs					
Hypothèses					

Contenu du rapport final	<ul style="list-style-type: none"> - Factures acquittées - Attestation originale du trésorier relative certifiant que les factures ont été réglées et comptabilisées - Compte rendu d'exécution de l'opération
---------------------------------	---

ANNEXE FINANCIERE

ANNEXE 2 - Annexe Financière

Décision N°1328c0136

Dossier PRODEME N°13067

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Estimation Coût € HT	Dépenses éligibles à justifier € HT (50% énergie)
Poste 1 - Transports	20 903,00	10 451,50
Poste 2 - Espace Congrès	16 722,00	8 361,00
Poste 3 - Mallette du congressiste	12 876,00	6 438,00
Poste 4 - Soirée de gala	76 923,00	38 461,50
Poste 5 - Frais d'accompagnement	22 575,00	11 287,50
TOTAL	150 000,00	75 000,00

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

L'aide attribuée s'inscrit dans le cadre du PO FEDER 2007-2013 et plus particulièrement suivant le document convention PRODEME 2013 signée entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME.

Le bénéficiaire est une collectivité NON assujettie à la TVA. Toutefois pour cette opération il récupère partiellement la TVA selon un coefficient modulateur.

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette) pour chaque poste

• Postes 1 à 5

► Postes 1 à 5 : Coût admissible	75 000,00 €
---	--------------------

2.2 - Détermination du montant de l'aide

	Coût admissible (assiette)	Taux de subvention	Aide PRODEME maximale (ADEME + CTC)
Postes 1 à 5	75 000,00	70%	52 500,00
TOTAL	75 000,00	70%	52 500,00

Pour des facilités de gestion, l'aide est portée par la Collectivité Territoriale de Corse

3 - Plan de financement prévisionnel

• Sur les dépenses éligibles à justifier :

CTC	52 500,00 €	70,0%
ADEME	0,00 €	0,0%
Bénéficiaire	22 500,00 €	30,0%
TOTAL	75 000,00 €	100,0%

• Sur le coût admissible :

CTC	52 500,00 €	70,0%
ADEME	0,00 €	0,0%
Bénéficiaire	22 500,00 €	30,0%
TOTAL	75 000,00 €	100,0%